

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1916-1917)
Heft: 2-3

Rubrik: Séance du mercredi 13 décembre, à 8h. 1/2 du soir
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nuels à initier les enfants à la connaissance de quelques métiers.

Il est encore fait la remarque que très rarement les patrons vont consulter les instituteurs sur les aptitudes des apprentis qu'ils reçoivent. Il serait pourtant des plus nécessaires dans cette question du choix d'un métier de connaître l'opinion de patrons, de professeurs d'écoles de métiers ou de membres des commissions de surveillance d'apprentissage.

MM. *Dubois* et *Bovet* acceptent de continuer le travail, ils s'entoureront pour cela des conseils de personnes compétentes disposées à prêter leur concours à la Société.

M. *Claparède* annonce à la Société que M. *Briod*, rédacteur en chef de « l'Éducateur », voudrait, pour donner un nouvel essor à son journal, publier tous les quinze jours les travaux faits dans les différentes sections de la « Romande ». Il demande en conséquence à la Société de supprimer son bulletin dont le contenu paraîtrait à « l'Éducateur ».

Cette proposition qui est faite au milieu d'un exercice et qui nous obligeraient à modifier nos statuts, ne peut pas être tranchée immédiatement, elle devra être examinée à nouveau dans une prochaine séance.

Candidature.

M. *Albert Schläppi*, régent à Aire-la-Ville, est reçu membre de la Société.

nombre très insuffisant de documents. Elle serait heureuse que de nombreux manuscrits lui parviennent afin de se rendre compte si les jugements du graphologue corroborent les observations du maître.

Cours Dalcroze.

Ce cours a commencé, mais il manque encore quelques inscriptions pour atteindre le chiffre maximum de 25 participants.

M. Claparède serait reconnaissant aux maîtres qui lui feraient parvenir des compositions d'élèves avec l'indication de leur âge dans le but de faire une étude sur la proportion relative des diverses sortes de fautes d'orthographe.

Candidatures.

Mme Milson Lagotala, M^{les} Andrée Leclerc, Juliette Badel, Marguerite et Jane Yung sont reçues membres de la société.

Séance du mercredi 13 décembre, à 8 h. 1/2, du soir.

Présidence de M. ED. CLAPARÈDE, président

M. Claparède rappelle en ouvrant la séance la perte que vient de faire la Société dans la personne de Monsieur Schöllhammer qui fut pendant plus de vingt années l'instituteur aimé du Grand-Saconnex.

La parole est ensuite donnée à M. Albert Dubois pour la lecture de son travail.

Le rôle de l'instituteur et de l'école dans le choix d'un métier.

par M. Albert Dubois, instituteur

Si je vous ai proposé de discuter cette question, c'est qu'elle me paraît être d'une très grande importance et n'avoir pas été suffisamment étudiée dans les sociétés d'instituteurs. En se plaçant au point de vue de l'indi-

vidu, on peut dire que le mauvais choix d'un métier a été la cause de bien des existences manquées. Chacun sait combien lamentable est souvent la vie de ceux qui pratiquent une profession ne leur convenant pas.

Au point de vue social, cette question est capitale à un moment où certaines professions sont très encombrées, où d'autres manquent de bras. Le choix défectueux d'une profession est, sans aucun doute, une des causes principales de la crise actuelle de l'apprentissage.

M. Stocker, secrétaire du bureau de placement des apprentis, à Bâle, dit: « Il faut être à la place où nous sommes, à l'endroit où abordent les naufragés victimes d'un mauvais choix de la profession pour se rendre compte bien sérieusement de la manière dont on a travaillé dans ce domaine. »

Et voici l'opinion de M. Werner Krebs, secrétaire de l'Union suisse des arts et métiers :

« Combien souvent le hasard ne joue-t-il pas le rôle principal dans le choix d'un métier ? Combien de jeunes gens bien élevés et bien disposés se perdent plus tard pour avoir mal choisi leur profession, soit par légèreté, par ignorance, par économie mal placée et souvent aussi par sottise ou par présomption, et tout cela parce qu'ils n'ont personne pour leur donner des directions bienveillantes et entendues. »

Dans notre canton, ils sont plus nombreux qu'on ne le croit communément, les jeunes gens de 15 ou 18 ans n'ayant pas fait un apprentissage. M. le juge Fernex me disait dernièrement que presque tous les délinquants dont il a dû s'occuper étaient dans ce cas.

Il est certain que pour pouvoir donner des conseils judicieux au sujet du choix d'un métier, il faudra avoir certains renseignements indispensables. L'instituteur devra de plus se demander quel est le genre d'apprentissage convenant le mieux à la plupart des enfants qui n'ont reçu que l'instruction primaire.

Jetons un coup d'œil sur les différentes catégories de professions.

Il est presque impossible à notre époque de faire un apprentissage dans la grande industrie. Le jeune homme qui y entre risque de rester toute sa vie un manœuvre. Seuls, des individus doués d'une énergie et d'une intelligence remarquables leur permettant de compléter leur

instruction, peuvent espérer y trouver une situation avantageuse.

M. Cohendy, dans un rapport publié en 1905 (il était alors président de l'école industrielle de la Martinière, à Lyon) disait : « On connaît les causes qui ont contribué à faire disparaître l'apprentissage : le désir d'un salaire immédiat de la part des enfants et de leurs familles, le développement de la grande industrie qui ne permet plus au patron de s'occuper de ses apprentis, le machinisme, la spécialisation du travail en tâches parcellaires, en une série d'actes tellement simples qu'il suffit de quelques semaines pour savoir conduire une machine. »

Dans le commerce, la banque et les administrations, il y a certes de belles situations, mais en fort petit nombre, aussi faut-il pour y réussir des aptitudes particulières, une solide instruction et surtout la connaissance de langues étrangères.

Si d'une part les jeunes gens n'ayant fréquenté que l'école primaire ne peuvent devenir très généralement que des manœuvres dans la grande industrie, si d'autre part, les professions de bureau sont encombrées, il est vraiment de toute utilité de montrer aux intéressés les avantages qu'offrent les métiers manuels.

Aussi « les patronats d'apprentissage » de notre pays (bureaux cantonaux s'occupant de l'apprentissage, et parfois spécialement du placement des apprentis — à Genève, le Service des apprentissages du Département du Commerce et de l'Industrie) me semblent-ils être dans la bonne voie quand, par la parole et la plume, et quelquefois aussi au moyen de subsides, ils encouragent les jeunes gens à apprendre un métier manuel. Ils travaillent ainsi au bien de l'individu en même temps qu'à l'intérêt général. Ils ont surtout raison quand ils insistent sur l'importance d'un apprentissage complet. A ce propos, je citerai les excellentes paroles prononcées par M. Chabat, au Congrès de Bordeaux, en 1895 :

« *L'ouvrier complet*, ayant du talent possède une valeur transportable, comparable à un capital qu'il peut partout transformer en une quantité plus ou moins grande de numéraire, tandis que le *spécialiste* qui ne sait que la dixième partie d'un objet, ne peut réaliser que là où il trouvera les neuf autres dixièmes qui le complètent. »

En Suisse, il manque des ouvriers dans beaucoup de

métiers, ce qui nous rend trop tributaires du dehors. Nous délaissions certaines professions qui ont procuré, chez nous, à bien des étrangers, des situations enviables. Citons seulement les métiers de tailleur, coiffeur, pelletier, tailleur de pierre.

Dans notre pays, les instituteurs n'ont joué jusqu'à présent dans cette question du choix de la profession qu'un rôle effacé. Ils pourraient évidemment rendre, dans ce domaine, des services très appréciables (ne devrait-on pas aussi les consulter plus fréquemment au sujet du choix d'un établissement d'enseignement secondaire?) Ils n'auraient à s'occuper que des enfants quittant l'école primaire pour entrer dans la vie pratique.

Certes si l'insouciance, le désir d'un gain immédiat, la présomption sont cause d'erreurs déplorables, elles proviennent souvent de l'ignorance des parents en ce qui concerne les goûts et le développement intellectuel et corporel de leurs enfants et de leur peu de connaissances relatives aux métiers.

Trop fréquemment les parents prennent leurs désirs pour des réalités. Le jugement du maître est généralement plus objectif.

Krebs dit à ce sujet : « Souvent les éducateurs connaissent les dons naturels et les aptitudes des enfants mieux que les parents prévenus et portant parfois un amour aveugle à leur progéniture. Nous connaissons des éducateurs expérimentés qui se sont donné pour tâche cette surveillance assidue des aptitudes de leurs élèves et cela pour leur propre bien celui d'un grand nombre de leurs concitoyens. »

Indiquer exactement aux parents ce que nous avons constaté au sujet des aptitudes et des capacités de leurs enfants, voilà certes la partie essentielle du rôle que pourrait jouer l'école dans ce domaine.

Dans les cas relativement rares où l'enfant est absolument libre dans le choix d'un métier, encore faut-il qu'il soit suffisamment renseigné.

M. Dériaz, chef du service des apprentissages à Lausanne, estime « que peu d'enfants, à l'âge de 14 ou 15 ans, ont une idée suffisante des métiers pour faire un choix raisonné ».

J'ai fait une petite enquête à ce sujet dans ma classe : une 6^e année. 5 enfants sur 22 ne manifestèrent du goût

pour aucune profession. Bien peu nombreux furent ceux dont les réponses prouvaient qu'ils avaient quelques notions précises sur les métiers.

Evitons d'égarer le jugement de l'enfant en parlant à la légère des professions. Il serait dangereux, par contre, de causer de gens enrichis par leur travail sans montrer le caractère exceptionnel de leur fortune et sans dire toutes les difficultés qu'ils durent surmonter avant d'arriver au succès. On ne devrait pas tant qualifier les métiers de bons ou mauvais, si ce n'est pour montrer qu'il y a surtout de bons et de mauvais ouvriers. Il serait essentiel d'envisager les professions à tous les points de vue.

Que peut faire l'école primaire pour donner aux enfants quelques idées nettes concernant les métiers ?

Pour les élèves des 2 classes supérieures, les visites d'usines ou d'ateliers seraient sans doute le meilleur moyen d'atteindre ce but. Mais qui donnerait alors les explications ?

Il me semble que, contrairement à l'opinion de certains auteurs, le maître ne pourra pas toujours servir de « guide entendu et éclairé ». Ces belles leçons de choses devraient être demandées (si l'on veut qu'elles soient vraiment efficaces) à des personnes appartenant à l'exploitation.

Ces visites pourraient-elles être organisées assez fréquemment ? Recevraient-elles toujours des patrons et des ouvriers un accueil favorable ?

Permettez-moi de vous présenter sur ce point l'opinion de deux hommes, déjà cités, et qui se sont beaucoup occupés de la question.

Le premier, M. Dériaz, dit :

« Ne nous faisons, toutefois, pas trop d'illusions sur les visites des ateliers et usines; elles occasionnent de tels dérangements dans le travail et la production que l'on ne doit pas compter que les industriels s'y prêteront facilement et à plusieurs reprises. On ne doit pas non plus oublier de signaler la résistance et les réclamations des ouvriers aux pièces qui, gênés dans leur travail, produisent moins et subissent ainsi une perte. »

M. Krebs a une opinion toute différente :

« Nos jeunes gens témoignent généralement le plus vif intérêt pour cet enseignement intuitif, si éminemment pratique, et les patrons leur ouvrent volontiers les portes de

leurs ateliers parce qu'ils savent fort bien que par ce moyen plus d'un jeune homme doué et actif peut être acquis au métier. »

Si nous comparons ces citations, il nous semblera que ce qui est parfaitement réalisable en Suisse allemande, est presque impossible dans la Suisse romande. Mais seules, de nombreuses expériences nous donneraient, à ce sujet, une réponse décisive.

Des indications sur les métiers pourraient être fournies aussi aux élèves par le moyen de lectures, de causeries, de conférences, illustrées par des projections lumineuses.

Dans tout cet enseignement, il faudrait insister sur les avantages et les inconvénients propres aux divers métiers et sur les qualités et aptitudes que doivent posséder ceux qui les pratiquent.

Mais l'école primaire a déjà une tâche très lourde, pourrait-on dire, et vous voulez encore surcharger son programme!

L'objection serait fondée s'il s'agissait d'une branche nouvelle, mais il est question, à vrai dire, de leçons de choses sur des sujets d'un intérêt et d'une importance tels que d'autres pourraient leur être sacrifiés.

Ceci dit, il ne me semble pas que l'école puisse faire davantage dans ce domaine.

Car s'il est possible au maître d'avoir des renseignements généraux sur les métiers et une idée assez complète des aptitudes de ses élèves, il ne peut pas connaître, en tout temps et d'une façon exacte, la situation économique actuelle des divers métiers, et ce qu'on peut en attendre dans l'avenir. Dans ce but, il y aurait à créer, chez nous, un organisme social nouveau. Seuls, des maîtres d'états et des commerçants, *après avoir pris connaissance des indications fournies par les instituteurs, et des résultats de l'examen du médecin scolaire*, seraient capables de renseigner parfaitement les parents et le jeune homme qui, ayant terminé ses classes primaires, ne sait pas quel métier il veut apprendre.

Certaines publications pourraient être utiles dans une certaine mesure, en pareil cas.

La Commission centrale des apprentissages de l'Union suisse des arts et métiers, a publié un tableau synoptique pour 64 professions. Il renferme des indications sur la du-

rée de l'apprentissage, les écoles spéciales ou professionnelles, et les qualités rendant apte à la profession.

Quoique insuffisant, il pourrait rendre des services, mais à la condition d'être répandu à profusion.

Les Offices cantonaux d'apprentissage de la Suisse romande ont publié : « Les programmes d'apprentissage et d'examen » d'un grand nombre de métiers. On y trouve des renseignements très précis sur les examens, les conditions et la durée de l'apprentissage, les articles du Code des obligations concernant les contrats d'apprentissage, la marche de l'apprentissage, etc. J'ai trouvé cet ouvrage, très intéressant, au Département du Commerce et de l'Industrie. Il n'a été tiré, malheureusement, qu'à un très petit nombre d'exemplaires. Mais, au cas où les maîtres désireraient en faire usage, on serait disposé à en publier une nouvelle édition.

Je m'en voudrais, avant de terminer, de ne pas toucher un point qui, bien que ne faisant pas vraiment partie de mon sujet, a une importance capitale, dans la question de l'apprentissage. Je veux parler de l'impossibilité absolue pour beaucoup de jeunes gens, parfois des plus méritants, d'apprendre le métier correspondant à leurs goûts et à leurs aptitudes, et cela vu la mauvaise situation pécuniaire de leur famille. J'estime que pareille chose est révoltante. La pauvreté ne devrait jamais être un obstacle au bonheur, par le travail, d'aucun être humain. On a essayé de remédier à cet état de choses : différents gouvernements cantonaux et certaines associations accordent des subsides aux apprentis ; dans notre canton, la question des bourses d'apprentissages est à l'étude. Mais il reste énormément à faire, et il faut espérer que de grands progrès seront bientôt réalisés dans ce domaine.

L'exposé si précis de M. Dubois donne lieu à une intéressante discussion.

MM. *Bovet* et *Charvoz* tiennent à souligner que la question traitée vient à son heure puisqu'elle préoccupe si vivement les pouvoirs publics ainsi que de nombreuses institutions comme par exemple « *Pro juventute* ».

M. *Claparède* signale que la tendance américaine consiste à trouver des « tests » qui permettent de reconnaître quelles peuvent être les aptitudes des enfants.

M. *Bovet* cite l'exemple de la Belgique où, dans la dernière année scolaire, on cherche par certains travaux ma-